

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 20 Mars 2026

Délibération n°2026-MAIRIE-019

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de Mars à 18h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BODIN Marine, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, COUMANS Thierry, FORESTIER Mathias, LAURENT Julia, LECOURT Didier, LYS Mairie Laurence, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, ROUSSET Alexandre, ROQUE Christian, SAUVAIRE Manuela,

Procurations : BRUALLA Pascale (pouvoir à Mme NARDINI Carole)

Absents excusés : BRUALLA Pascale,

M RIBIERE Ludovic a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 14

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-5 ;
Vu la délibération n°2026-MAIRIE-018 en date du 20 Mars 2026 portant création de la commission de délégation des services publics ;

Considérant que la commission de délégation des services publics d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, siégeant comme président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation des services publics.

Convocation le :
16/03/2026

Une seule liste est présentée :

Membres titulaires :
Didier LECOURT
Ludovic RIBIERE
Christian ROQUE

Membres suppléants :
Carole NARDINI
Philippe COQUARD
Julia LAURENT

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20260323-2026-MAIRIE-019-AI
Date de télétransmission : 23/03/2026

Date de réception préfecture : 23/03/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : 23.03.2026

Affiché le : 23.03.2026

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires :

Didier LECOURT

Ludovic RIBIERE

Christian ROQUE

Membres suppléants :

Carole NARDINI

Philippe COQUARD

Julia LAURENT

Les membres suppléants ne sont pas attachés nominativement aux membres titulaires.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la liste des membres titulaires et des membres suppléants de la commission de délégation des services publics ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

Le maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

le Maire



le Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20260323-2026-MAIRIE-019-AI
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : 23.03.2026

Affiché le : 23.03.2026